

Compte rendu de la Visioconférence reprise 22 juin

Le ministre ouvre la réunion en affirmant qu'aujourd'hui est un « jour de joie ». En effet, nous en arrivons à une nouvelle étape du déconfinement qui va permettre à tous les élèves de primaire et de collège de retrouver le chemin de l'école.

La réunion ouvre une semaine d'échanges auront lieu pour permettre que le lundi 22 juin soit une réussite et pour que la rentrée de septembre se fasse dans de bonnes conditions.

Pour le ministre, durant le confinement, l'éducation nationale a remporté une victoire. L'engagement des professeurs a été grandement salué.

Dans la phase de déconfinement, la réputation a été plus mitigée. Parfois, un certain manque de conscience professionnel a nui à l'ensemble des collègues.

Le ministre avait annoncé être le ministre des professeurs et le demeure. Il défendra les professeurs et ne tolérera pas le « prof bashing »

Le 22 juin, le protocole sera allégé. La distanciation physique ne nécessite plus quatre mètres carrés mais une distance d'un mètre en latéral et en face-à-face. Pas lorsque les élèves sont dos-à-dos ou l'un derrière l'autre.

La distanciation ne sera plus obligatoire dans les espaces non clos, notamment lors des récréations.

L'élément central qui demeure est le maintien d'une hygiène stricte. Par ailleurs, les élèves resteront toujours dans la même salle de classe.

Toutes ces décisions ont été prises suite à la réunion du conseil scientifique.

Ces règles seront les mêmes dans les écoles primaires et les collèges. En maternelle, les règles qui seront appliquées seront les mêmes que dans les crèches.

Concernant les lycées, ils sont aujourd'hui tous en zone verte sauf à Mayotte et en Guyane.

Ainsi, les lycées de la région parisienne vont pouvoir accueillir des élèves au même titre que les autres établissements de l'hexagone.

Jusqu'à présent la priorité avait été mise sur les lycées professionnels. Cela a été une réussite qui doit s'amplifier car c'est un point central de la lutte contre le décrochage.

Au lycée général et technologique, le ministère considère que l'ouverture a été plus légère, d'une part parce que ce n'était pas annoncé comme une priorité mais aussi parce que la mobilisation a été moindre (sic). Il faut aujourd'hui qu'elle se renforce en insistant sur les entretiens individuels, les bilans...

Les positions du SNALC

Sur la communication, le SNALC remercie le ministre d'être le premier membre du gouvernement à utiliser le terme « prof-bashing » et à se positionner contre ce mouvement. Il faut continuer en ce sens et être très clair, systématiquement, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent. Le SNALC aimerait par exemple que chaque membre du gouvernement soit capable de rectifier lorsque d'aucuns parlent de « professeurs décrocheurs ». Nous sommes la seule profession pour

laquelle ce terme a été employé alors même que le taux d'absences pour des raisons sanitaires n'est pas plus important qu'ailleurs.

Sur le plan sanitaire, le SNALC reste très attentif aux publications relatives à la santé. On imagine qu'un consensus se dégage sur le fait que les enfants sont moins vecteurs du virus. Mais il faut que les informations circulent mieux dans l'ensemble de la profession et de la société afin que tout se passe sereinement et que les représentants syndicaux et les personnels puissent répondre aux questions qui leur seront posées.

Dans cette fin d'année, il faut faire très attention à ne pas se retrouver dans des situations d'injonctions contradictoires. Si on a un retour de tous les élèves mais en même temps des règles de distanciation en classe qui sont celles annoncées et empêchent de mettre tous les élèves en classe, ce sera impossible. Les personnels vont appliquer le décret. S'il y a contradiction avec les annonces politiques, les critiques vont fuser.

Le second problème vient des protocoles des collectivités locales qui sont plus strictes que ceux de l'Éducation nationale car cela a une influence sur le nettoyage et donc sur le nombre de salles ouvertes. Il faut impérativement que les personnels de direction et directeurs d'école soient informés assez tôt et qu'ils puissent être informés ou informer les usagers des possibilités d'ouverture réelles.

La question des transports et des cantines doit trouver des réponses. L'organisation ne se fera pas du jour au lendemain. Si l'on s'aperçoit en fin de semaine qu'il y a impossibilité. Là aussi, il y aura des problèmes.

Sur les personnels de l'Éducation nationale, il faut que les personnels à risque ou vivant avec des personnes à risque sachent si elles doivent revenir ou non. Si on est dans le droit commun, le certificat médical primera évidemment.

Enfin, pour revenir sur la communication, en lycée général et technologique, il faut éviter de dire que l'engagement n'a pas été optimal, ce qui est faux. Les contingences ont créé des impossibilités. Il ne faudrait pas que la communication nuise aux collègues.

La préoccupation centrale du SNALC demeure la santé des personnels et des élèves. De même, il reste vigilant sur l'image qui est et sera donnée de nos professions.

Les réponses du ministère

D'après les sondages réalisés sur les salles de classe, la distance requise ne devrait pas poser de problème. La dynamique des 2S2C pourra être utile dans ce contexte.

100% des élèves ont-ils vocation à être de retour. Clairement, non. On estime que l'on atteindra le chiffre de 90%.

Les protocoles des collectivités locales vont être allégés parallèlement à celui de l'éducation nationale. Ce dernier paraît le 16 juin. Il sera allégé.

Concernant les maternelles, des études permettent de mettre en place ce qui est fait dans les crèches. Le principe du non brassage des groupes est ce qui doit prévaloir : on passe de la distanciation individuelle à la distanciation de groupe.

Les avis du Haut Conseil permettent d'assouplir les consignes :

Le nettoyage quotidien est désormais suffisant.

Les parents et les intervenants extérieurs peuvent faire leur retour dans les murs. Si les parents portent le masque, les festivités de fin d'année peuvent avoir lieu.

Les jeux extérieurs peuvent être utilisés et le partage de matériel au sein d'une même classe est désormais possible.

Dans les internats, les chambres à plusieurs peuvent de nouveau être utilisées en mettant une distance d'un mètre entre chaque lit.

Le ministère souhaiterait que les consignes sanitaires soient allégées en ce qui concerne les transports scolaires si cela est possible.

Concernant les personnels de l'Éducation nationale, les parents ne souhaitant pas remettre leur enfant à l'école n'existent plus du fait de la réouverture totale. Il ne peut donc plus exister de « dérogation » les concernant. Les personnes vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables sont censées retourner devant élèves à la seule condition de porter un masque chirurgical.

Alors que le SNALC signale que l'on a là une contrainte qui, dans les faits, risque de poser problème, le ministère revient sur ce qu'il vient de dire en expliquant que pour les personnels vulnérables, il n'y aura pas réellement de changement et que les changements concernent les « dérogations ».

Sur ce sujet comme sur d'autres, cela reste bien flou. **Le SNALC demande donc que tous les personnels disposent rapidement, cette semaine, de tous les éclairages nécessaires.**